



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du vendredi 20 décembre 2019  
à 8 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions et de commentaires des membres du conseil

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Affecter un montant de 300,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) aux Cadets de l'air - Escadron 830 Pierrefonds, afin de soutenir leurs activités culturelles et l'achat d'instruments de musique ainsi que de l'équipement sportif.
- 20.02** Octroyer un contrat à la firme EMS inc. pour l'analyse post-inondations à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour un montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses.

**40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0040-1).
- 40.02** Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance



**Dossier # : 1197808012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 300,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) aux Cadets de l'air - Escadron 830 Pierrefonds, afin de soutenir leurs activités culturelles et l'achat d'instruments de musique ainsi que de l'équipement sportif.

Il est recommandé :

1. D'octroyer la contribution financière suivante :
  - un montant de 300,00 \$ aux Cadets de l'air - Escadron 830 Pierrefonds;
2. D'Affecter un montant de 300,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi de cette aide financière (subvention);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-18 16:28

**Signataire :** Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197808012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 300,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une aide financière (subvention) aux Cadets de l'air - Escadron 830 Pierrefonds, afin de soutenir leurs activités culturelles et l'achat d'instruments de musique ainsi que de l'équipement sportif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il est recommandé d'octroyer une contribution de l'arrondissement d'un montant de 300 \$ pour soutenir cet organisme qui offre des activités destinées aux jeunes de notre région âgés de 12 à 18 ans, telles l'aviation, le pilotage, la musique et le sport.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'arrondissement soutient d'autres organismes qui offrent des activités structurées aux jeunes. Parmi eux, l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB): Résolution: CA18 28 168 - Juin 2018.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 300 \$, en provenance du surplus de golf, après y avoir effectué les virements nécessaires, comme suit :

**Écriture au réel:**

**Provenance:**

Surplus de gestion Tournoi Golf

2408.0000000.000000.00000.31025.000000.0000.000000.013020.00000.00000 300,00 \$

**Imputation:**

Affectations surplus-A.F

2408.0012000.301124.41000.71120.000000.0000.000000.000000.000000.00000 (300,00 \$)

**Virement de crédits:**

**Provenance:**

2408.0012000.301124.41000.71120.000000.0000.000000.000000.000000.00000 (300,00 \$)

**Imputation:**

Contribution à d'autres organismes

2408.0012000.301124.01819.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000 300,00 \$

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-12-16

Adriana MAZZEI  
charge(e) de secretariat

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1192714064**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme EMS inc. pour l'analyse post-inondations à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour un montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

- D'octroyer un contrat à la firme EMS inc. pour l'analyse post-inondations sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour un montant de 70 000 \$ taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-18 17:28

**Signataire :** Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192714064**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme EMS inc. pour l'analyse post-inondations à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour un montant de 70 000 \$, toutes taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a vécu deux importantes périodes d'inondations en 2017 et 2019 qui ont causé des dommages sérieux aux propriétés privées et aux infrastructures municipales. À la suite des inondations, des consultations ont eu lieu au cours des mois de juin à août 2019. Il a été soulevé par plusieurs résidents de l'importance d'intervenir sur les rives de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève. Ce faisant, l'arrondissement désire avoir recours à une firme spécialisée dans le domaine des structures et de l'hydrographie afin de réaliser une étude permettant de recourir à des avenues de solutions, qu'elles soient temporaires ou permanentes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Quatre firmes d'ingénierie ont été invitées et trois d'entre elles ont déposé une proposition. Après analyse, l'arrondissement désire avoir recours à EMS inc. pour réaliser le mandat d'analyse post-inondations et recommander des avenues de solutions temporaires ou permanentes.

**JUSTIFICATION**

Cette étude nous permettra de retenir des solutions sur les interventions en rives afin de réduire significativement les dommages aux propriétés privées et aux infrastructures.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virements à faire au PTI:

**Source:**

18 34506 050

6408.0818001.800300.07151.57201.000000.0000.159544.000000.22030.00000 64 000,00 \$

**Imputation:**

18 34506 020

6408.0818001.800300.07165.57201.000000.0000.159538.000000.15015.00000 64 000,00  
\$

La dépense sera imputée au programme triennal d'immobilisations:

Montant avant taxes 60 882,80 \$

Crédit autorisé après ristourne 63 919,33 \$

Total incluant taxes 70 000,00 \$

**INVESTI:**

18 34506 020

**SIMON:**

6408.0818001.800300.07165.57201.000000.0000.159538.000000.15015.00000 63 919,33  
\$

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réduction des dommages causées par l'eau sur le territoire de l'arrondissement.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet est d'une durée de trois mois devant débuter par une rencontre de démarrage au début du mois de janvier 2020.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Octavian Stefan ARDELEAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-12-18

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)



**Dossier # : 1192714065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0040-1)

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0040-1), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-18 17:27

**Signataire :**

Daniel LE PAPE

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192714065**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0040-1)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a été adopté instituant la Commission sur l'administration et des priorités (CAP) (CA28 0040). L'article 3 de ce règlement prévoit la composition de la commission. Selon ce règlement, le maire agit d'office à titre de président et les autres membres sont nommés par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 28 0046 - Procédure d'adoption du règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Règlement numéro CA28 0040 (1141984001)

**DESCRIPTION**

La présente modification au règlement vise à uniformiser le mode de nomination des membres (président, vice-président et deux autres membres) de la Commission sur l'administration et des priorités afin que dorénavant, tout membre soit nommé par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt: 20 décembre 2019

Adoption : xxxx 2020

Entrée en vigueur: xxxx 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2019-12-18

**Dossier # : 1192714054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019 par sa résolution CA19 28 357;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019 par sa résolution CA19 28 357;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est recommandé:

- D'adopter le règlement CA28 0063 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020).

**Signé par** Daniel LE PAPE **Le** 2019-12-18 17:29**Signataire :**

Daniel LE PAPE

---

directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192714054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192714054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) - numéro CA28 0063

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 28 321 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) - numéro CA28 0057 (1182714043)

CA19 28 133 - Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) - numéro CA28 0057-01 (1194388003)

**DESCRIPTION**

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :  
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Entrée en vigueur: 1er janvier 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel LE PAPE  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)

Le : 2019-12-13